



OSAV, 29.04.2025

---

# Rapport annuel sur le programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers 2024/2025

Période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025<sup>1</sup>

---

## Table des matières

1	Résumé.....	2
2	Objectifs de la détection précoce de la PPA chez les sangliers.....	2
3	Organisation et réalisation .....	3
4	Résultats .....	3
4.1	Répartition par motif d'analyse .....	4
4.2	Répartition géographique des sangliers trouvés .....	5
5	Évaluation épidémiologique .....	7
5.1	Comparaison entre les chiffres moyens tirés des statistiques de la chasse et les analyses effectuées pendant l'année de chasse 2024/2025.....	7
5.2	Évaluation rétrospective du programme de détection précoce sur la base des statistiques de la chasse et des analyses effectuées pendant l'année de chasse 2023/24 .....	8
6	Conclusions .....	9

## Annexe

**Figure 7** : part d'échantillons analysés de sangliers trouvés morts au cours de l'année de chasse 2024/25 par rapport à la valeur moyenne de sangliers périés pour cause de maladie, faiblesse, etc. selon les statistiques de la chasse 2014-2023.....11

**Figure 8** : part d'échantillons analysés de sangliers accidentés (2024/25) par rapport à la moyenne des sangliers accidentés dans la circulation routière entre 2014 et 2023 (statistiques de la chasse) ..11

**Figure 9** : nombre total de sangliers morts et annonces de sangliers périés (selon les statistiques de la chasse) par rapport aux analyses de dépistage de la PPA pendant l'année de chasse 2023/2024.....12

---

<sup>1</sup> Sur la base de l'année de chasse, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

## 1 Résumé

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse dont l'issue est généralement fatale, qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Elle n'est pas dangereuse pour l'homme. La PPA se propage en Europe depuis maintenant plus de dix ans. On peut supposer que le plus grand danger pour la Suisse provient des denrées alimentaires rapportées de pays touchés par la PPA et contenant le virus, qui sont ensuite jetées négligemment puis finalement mangées par des sangliers. La Suisse est pour l'instant épargnée par cette épizootie, mais le risque d'introduction est permanent.

C'est pourquoi un programme national de détection de la PPA chez les sangliers a été lancé en avril 2018. Dans ce contexte, les sangliers trouvés morts ou tirés pour cause de maladie font l'objet d'analyses, afin de pouvoir détecter de manière précoce une éventuelle introduction de la PPA et de prendre les mesures adéquates pour lutter contre la maladie et prévenir ainsi sa propagation.

Pendant l'année de chasse du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, 291 sangliers ont été testés à la recherche de la PPA au laboratoire national de référence (Institut de virologie et d'immunologie, IVI, Mittelhäusern) dans le cadre du programme de détection précoce. Tous les résultats des analyses se sont révélés négatifs. Les échantillons provenaient d'animaux accidentés (51,6 %), trouvés morts (34,7 %) et abattus dans le cadre de tirs sanitaires (11,3 %). Une fois de plus, la majorité des analyses ont été réalisées durant les mois d'automne et d'hiver. La répartition géographique des animaux testés correspond bien à la densité des populations de sangliers dans les différentes régions du pays.

À la lumière des résultats, on peut partir du principe que la population suisse de sangliers est actuellement indemne de PPA. Il n'en reste pas moins que, en raison de la situation dynamique dans d'autres pays européens et du risque permanent d'introduction de cette maladie en Suisse, le programme de détection précoce doit être poursuivi, et ce de manière très intensive.

Le Tessin fait l'objet d'une attention particulière compte tenu des cas de PPA dans le nord de l'Italie. Depuis l'été 2024, le virus circule également en Allemagne, à savoir dans la Hesse, la Rhénanie-Palatinat et dans le nord du Bade-Wurtemberg. Dans ce contexte, il convient de s'assurer, dans tous les autres cantons, que le nombre d'analyses effectuées correspond à la densité de la population de sangliers qui s'y trouve. Pour y parvenir, une bonne collaboration est essentielle entre chasseurs, gardes-faune, administrations de la chasse et autorités vétérinaires cantonales.

## 2 Objectifs de la détection précoce de la PPA chez les sangliers

Il existe deux modes de propagation de la PPA dans des régions non infectées : a) la propagation lente et continue de la maladie due aux mouvements naturels de la population des sangliers et b) les déplacements soudains d'animaux, au départ ponctuels, induits par l'activité humaine, parfois sur de longues distances. La détection précoce de la PPA est la clé pour contrer efficacement l'épizootie. Plus la PPA est détectée tôt, moins la surface touchée sera grande. Plus la zone est étendue, plus il est difficile d'éradiquer l'épizootie. De l'avis des experts <sup>2,3</sup>, deux principes sous-tendent la conception d'un programme de détection précoce de la PPA :

- 1) le nombre escompté de cadavres de sangliers annoncés et analysés devrait représenter 1 % du taux de pertes total (sangliers tirés à la chasse et sangliers périés hors animaux tués sur la route), et
- 2) tous les sangliers trouvés morts (y c. animaux accidentés) devraient être soumis à un dépistage de la PPA.

Le programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers en Suisse vise donc à repérer immédiatement l'apparition de la maladie afin de pouvoir prendre des mesures à un stade précoce pour combattre la maladie et éviter qu'elle ne se propage.

C'est pourquoi, depuis avril 2018, dans toute la Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, les animaux trouvés morts, accidentés et ayant fait l'objet de tirs sanitaires car ils présentaient des signes de

---

<sup>2</sup> [Früherkennung der Afrikanischen Schweinepest in einer Wildschweinpopulation: Ein Rheinland-Pfälzisches Szenario \(rlp.de\)](#)

<sup>3</sup> [ASF - EUVET mission - France & Italy \(PAFF meeting October 2023\)](#)

maladie sont soumis tout au long de l'année à un dépistage de la PPA<sup>4</sup>.

### 3 Organisation et réalisation

Les services vétérinaires cantonaux sont responsables de l'application du programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers. Ils l'organisent et le mettent en œuvre en étroite collaboration avec les administrations responsables de la chasse. Dans la majorité des cantons, ce sont les gardes-faune qui effectuent tout ou partie des prélèvements directement à l'endroit où les sangliers sont retrouvés morts et, dans certains cantons, (aussi) par la suite, dans un laboratoire d'analyse central. Seuls quelques rares cantons prévoient le prélèvement par les chasseurs directement sur le lieu de découverte de l'animal, par les vétérinaires officiels ou par des collaborateurs du centre d'équarrissage local.

Les échantillons prélevés dans le cadre de ce programme sont soumis à des tests de sérologie et de génétique moléculaire pour le dépistage de la PPA au laboratoire national de référence pour les épizooties hautement contagieuses, à savoir l'IVI, à Mittelhäusern. L'IVI réalise en parallèle des tests de génétique moléculaire visant à exclure la peste porcine classique.

### 4 Résultats

Au cours de l'année de chasse écoulée, du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, 394 échantillons ont été analysés au laboratoire national de référence pour la PPA. Selon les indications figurant sur les demandes d'analyse, 103 échantillons provenaient d'animaux en bonne santé tirés durant la chasse normale. Ceux-ci n'ont pas été pris en considération (total n = 291). Pour l'année sous revue, le nombre d'animaux examinés de la population cible – à savoir les sangliers trouvés morts, accidentés ou tirés pour cause de maladie – est nettement plus élevé que les deux années précédentes (voir figure 1).

**Durant la période sous revue, tous les échantillons analysés se sont révélés négatifs à la PPA.**

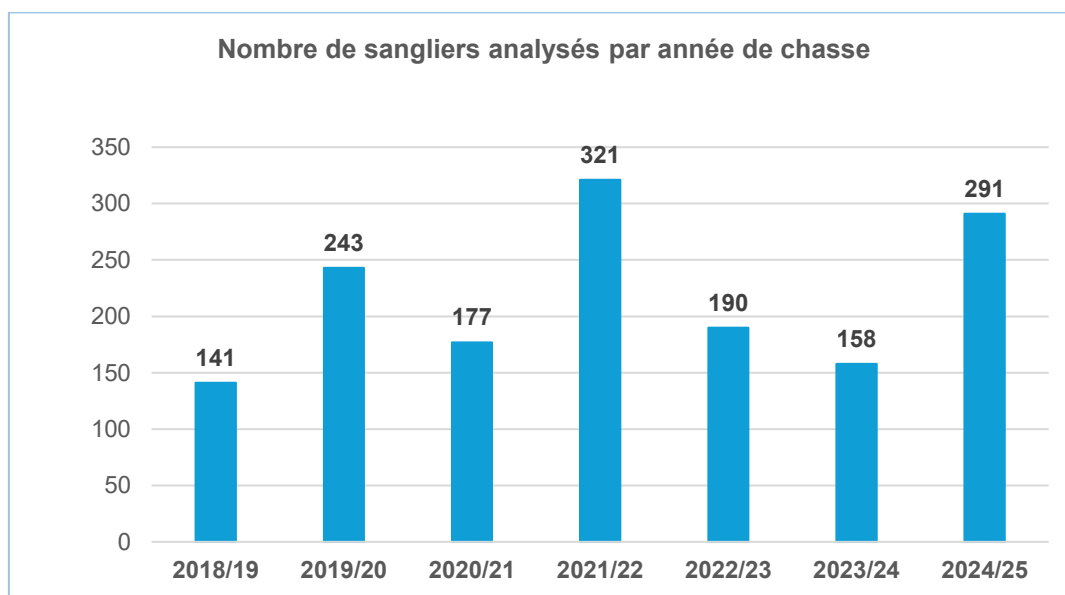
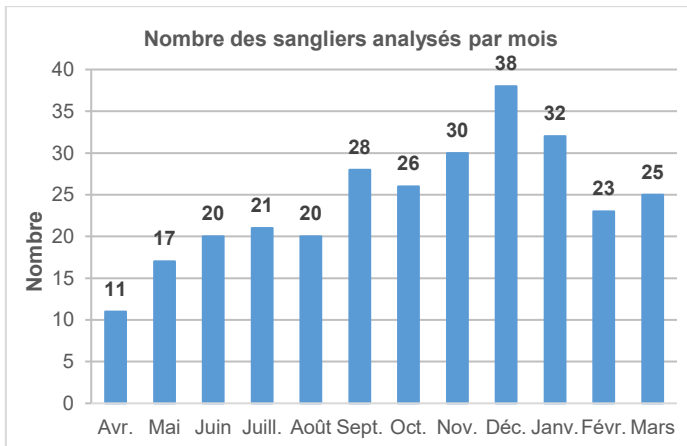


Figure 1 : nombre de sangliers analysés par année de chasse depuis le lancement du programme de détection précoce de la PPA.

<sup>4</sup> Vous trouverez de plus amples informations sur le programme sur le [site internet de l'OSAV](#) (détails : [informations sur le programme](#)).



La **figure 2a)** montre le nombre de sangliers analysés au fil de l'année. On observe une tendance à la hausse entre la fin de l'été et le mois de janvier.

La **figure 2b)** montre que la hausse du nombre de sangliers analysés en août est due à la fois au nombre plus élevé d'animaux accidentés et à celui d'animaux trouvés morts. Entre octobre et décembre, les analyses ont principalement été effectuées sur des sangliers accidentés.

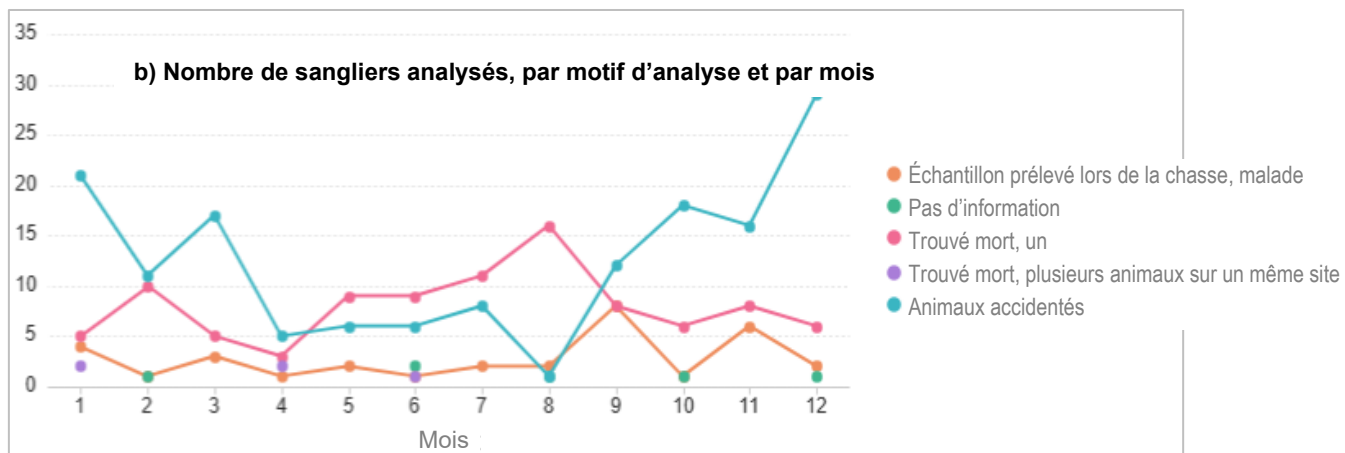


Figure 2 : nombre de sangliers analysés par mois entre avril 2023 et mars 2025 (a), en fonction du motif d'analyse et par mois au fil de l'année (b).

Le risque d'accident augmente considérablement en automne. À cette période, les animaux sauvages traversent régulièrement les axes routiers, en quête de nourriture afin de se constituer des réserves de graisse pour l'hiver.

#### 4.1 Répartition par motif d'analyse

Comme lors des années de chasse précédentes, ce sont les sangliers accidentés qui ont le plus souvent fait l'objet d'analyses au cours de la période sous revue 2024/25 (51,6 %). Viennent ensuite les échantillons de sangliers trouvés morts (34,7 % ; animaux isolés et plusieurs animaux au même endroit) ; les tirs sanitaires représentent la part la plus faible (env. 11,3 %). Pour 7 échantillons, aucun motif d'analyse n'a été indiqué. Les 103 échantillons issus de la chasse normale dans les cantons de TG (22), BE (19), VS (6), JU (5), ainsi que SH, TI et ZH (chacun 3) et BL et VD (chacun 1) ont été mentionnés par souci d'exhaustivité, mais n'ont pas été inclus dans l'évaluation globale (figures 3a et 3b).

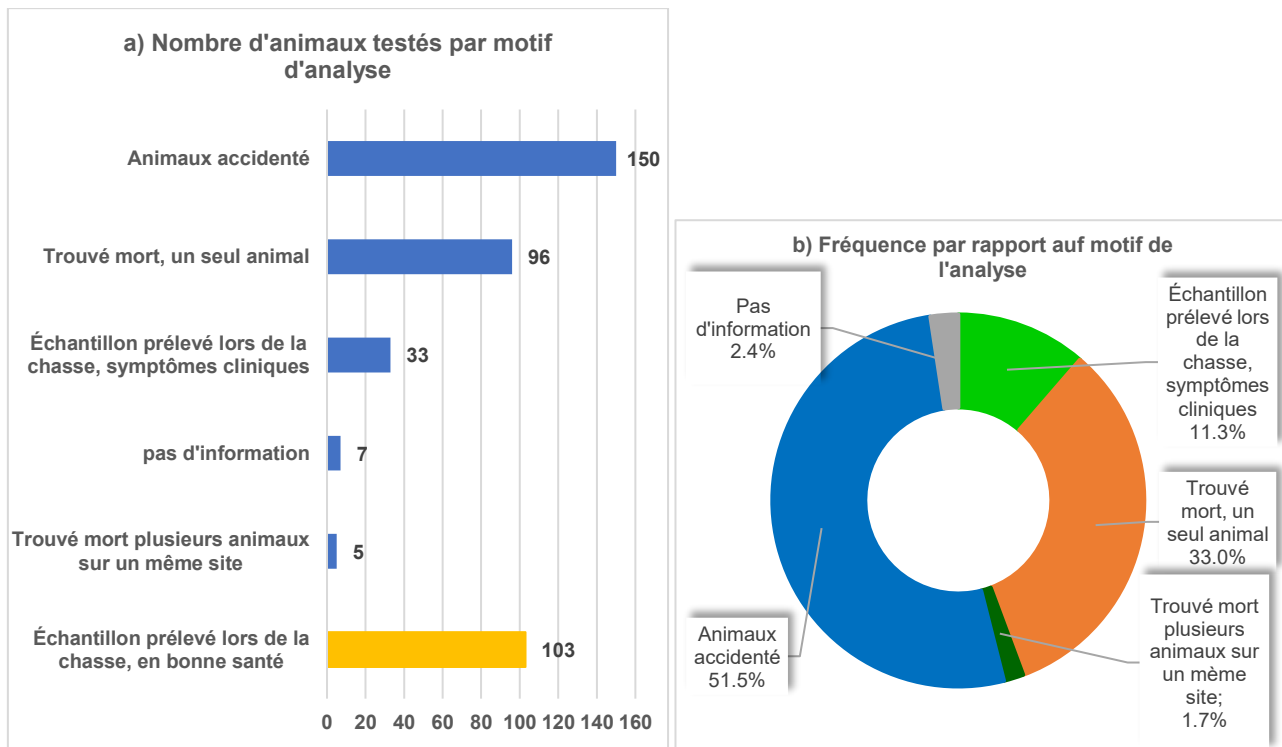
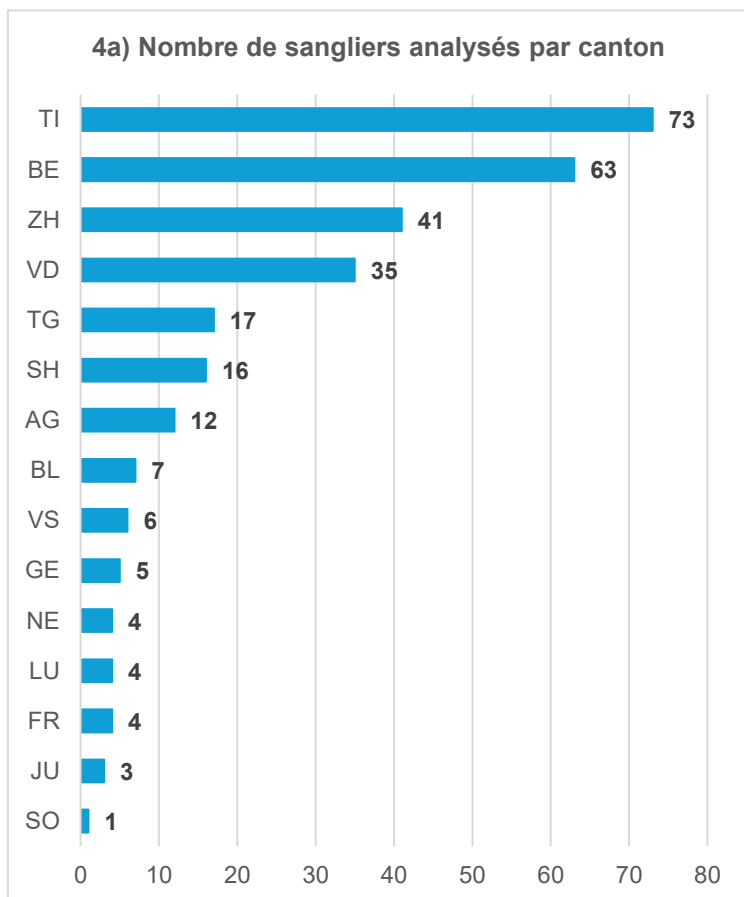


Figure 3 : nombre (a) et pourcentage (b) d'animaux analysés par motif d'analyse entre avril 2024 et mars 2025

## 4.2 Répartition géographique des sangliers trouvés et analysés



La figure 4a montre le nombre de sangliers analysés par canton entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025.

Durant l'année de chasse 2024/25, 15 cantons ont fait analyser des échantillons à des fins de dépistage de la PPA. La plupart des échantillons provenaient des cantons du Tessin, de Berne, de Zurich et de Vaud.

Deux cantons, à savoir Lucerne et le Valais, sont venus s'ajouter à la liste de l'année précédente.

À quelques exceptions près (TG, GE, JU), les cantons ont fait analyser autant – ou presque – de sangliers que durant la saison de chasse précédente.

**Figure 4b : parts d'échantillons soumis par les cantons, par année de chasse**

	2018 / 19	2019 / 20	2020 / 21	2021 / 22	2022 / 23	2023 / 24	2024 / 25
AG	5,7%	4,5%	1,7%	5,0%	3,7%	3,5%	4,1%
BE	5,0%	8,6%	6,2%	5,6%	14,7%	15,3%	21,7%
BL	1,4%	9,9%	5,1%	2,2%	3,2%	3,5%	2,4%
FR	5,0%	9,1%	32,2%	20,2%	8,4%	2,4%	1,4%
GE	3,5%	1,2%	1,7%	4,0%	1,6%	8,2%	1,7%
GR	0,7%	0,4%		0,3%	0,5%		
JU		6,2%	1,1%		2,1%	2,9%	1,0%
LU							1,4%
NE	0,7%	2,5%	2,8%	3,1%	2,1%	1,2%	1,4%
SG	1,4%	0,4%	1,7%				
SH	0,7%	4,9%	1,7%	3,7%	2,1%	1,2%	5,5%
SO	5,7%	2,9%	1,1%	0,3%	1,1%	0,6%	0,3%
TG	13,5%	2,1%	4,0%	16,8%	12,1%	14,7%	5,9%
TI	0,7%		4,0%	3,1%	14,2%	11,2%	24,8%
VD	39,7%	20,2%	19,2%	13,7%	16,8%	10,0%	12,1%
VS	2,1%	0,4%	0,6%	3,7%	1,6%		2,1%
ZH	14,2%	26,7%	16,9%	18,1%	15,8%	25,3%	14,1%

La figure 4b montre la part de chaque canton dans les analyses effectuées chaque année depuis le lancement du programme de détection précoce de la PPA.

En raison des cas de PPA mis en évidence au Piémont en 2022, le nombre d'analyses demandées par le Tessin s'est considérablement accru au cours des dernières années. En 2024/25, elles représentaient presque un quart des analyses réalisées dans tout le pays.

Le canton de Berne a également vu son nombre d'échantillons augmenter au fil des ans. Le canton de Thurgovie affiche quant à lui un recul, après avoir fourni un nombre d'échantillons supérieur à la moyenne les années précédentes. Les cantons de Zurich et de Vaud enregistrent des valeurs très constantes, même si la proportion qu'ils représentent a diminué par rapport à celle des autres cantons.

**Analyses de dépistage PPA 1.4.2024 - 31.3.2025**

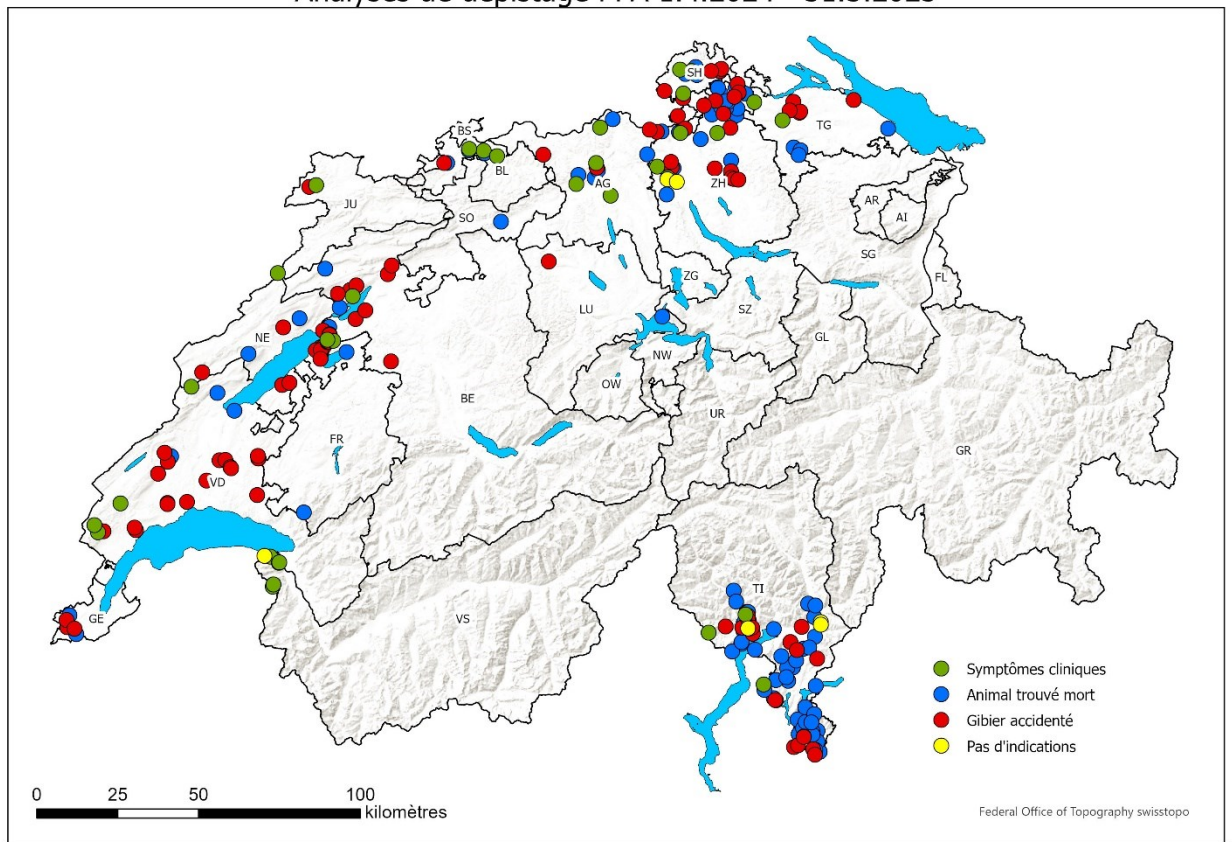


Figure 5 : répartition géographique des lieux où ont été trouvés les sangliers selon le motif d'analyse, du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

*Remarque : les échantillons possédant des coordonnées presque identiques ne sont pas tous représentés sur la carte. C'est le cas par exemple des 63 échantillons du canton de Berne, qui proviennent principalement du Jura bernois et du Seeland et dont les deux tiers possèdent des coordonnées très proches du lac de Neuchâtel. La carte ne reflète donc pas toujours de manière exacte l'ampleur des*

### activités de dépistage.

La répartition géographique des échantillons a peu changé par rapport aux années précédentes et correspond bien aux densités de populations de sangliers en Suisse, puisque c'est dans le nord du pays, le long du Jura et dans le sud du Tessin qu'elles sont les plus fortes, tandis qu'elles sont plutôt faibles sur le Plateau et en Suisse centrale (figure 6). Au cours de l'année sous revue, la plupart des échantillons ont été effectivement prélevés de nouveau dans le nord-est de la Suisse et à l'ouest, le long de l'Arc jurassien, ainsi qu'au Tessin (figure 5). Cette répartition des populations de sangliers explique aussi pourquoi quelques cantons n'envoient toujours pas ou presque pas d'échantillons.

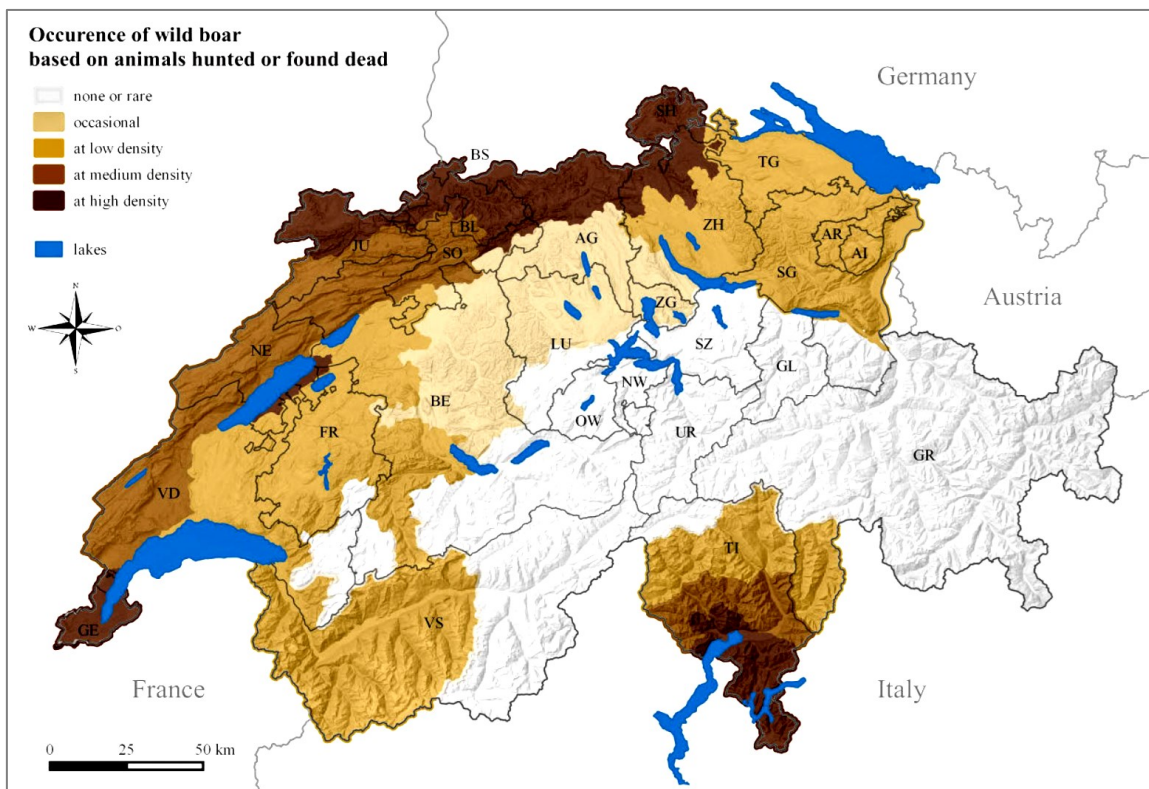


Figure 6 : carte de la densité des populations de sangliers en Suisse. **Source** : R. K. Meier, M.-P. Ryser-Degiorgis. *Wild boar and infectious diseases: evaluation of the current risk to human and domestic animal health in Switzerland: A review*. SAT | ASMV 7/8 | 2018

## 5 Évaluation épidémiologique

Les résultats des analyses réalisées jusqu'à fin mars 2025 n'indiquent en rien que la population de sangliers suisses est atteinte de PPA.

### 5.1 Comparaison entre les chiffres moyens tirés des statistiques de la chasse et les analyses effectuées pendant l'année de chasse 2024/2025

Au moment de la rédaction du présent rapport, les chiffres des statistiques fédérales de la chasse pour 2024 n'étaient pas encore connus, raison pour laquelle l'évaluation des analyses pour l'année de chasse 2024/25 est approximative. Cependant, des valeurs moyennes concernant les sangliers péris et les causes de mortalité (catégories : accident de la route, ou maladie, vieillesse, faiblesse et autre cause non identifiable) ont été calculées pour ces dix dernières années ([statistiques de la chasse](#) 2014-2023) dans les différents cantons.

En moyenne, entre 2014 et 2023, 740 sangliers ont péri chaque année ; 518 étaient accidentés (circulation routière) et 96 sont morts de maladie, de vieillesse, de faiblesse ainsi que d'autres causes non identifiables. Par rapport à ces valeurs indicatives, le pourcentage d'analyses effectuées dans le cadre du programme de détection précoce au cours de l'année sous revue s'élève à 100 % pour les animaux trouvés morts (101 analyses pour une moyenne de 96 animaux), et à 29 % pour les animaux accidentés de la route

(150 analyses sur 518 animaux en moyenne).

Les figures 7 et 8 (annexe 1) présentent, pour chaque canton qui a demandé des analyses, la part d'échantillons prélevés dans chaque catégorie (animaux trouvés morts ou animaux accidentés) par rapport au nombre moyen de sangliers morts selon les statistiques de la chasse pour la période 2014-2023. Dans la catégorie des sangliers morts de maladie, de faiblesse ou d'autres causes non identifiables (figure 7), on remarque, comme pour l'année de chasse 2023/24, qu'une part élevée d'échantillons a été prélevée dans les cantons de Zurich (17), de Thurgovie (8) et du Tessin (19).

En ce qui concerne les sangliers pérus dans un accident de la circulation (figure 8), ce sont les cantons de Berne et du Tessin qui se distinguent : le nombre d'échantillons prélevés est deux à trois fois plus élevé que le nombre moyen de sangliers accidentés tiré des statistiques de la chasse. Les chiffres du canton de Schaffhouse laissent par ailleurs supposer que près des deux tiers des sangliers tués dans des accidents de la circulation puis signalés ont fait l'objet d'une analyse.

Il va de soi que ces chiffres ne sont qu'une estimation servant à évaluer le travail d'analyse des différents cantons. Il faut en outre garder à l'esprit que même les annonces dans les statistiques annuelles de la chasse ne font que refléter les activités sur le terrain et qu'elles ne permettent pas nécessairement de tirer des conclusions quant à la taille réelle de la population.

Les tirs sanitaires d'animaux malades ou affaiblis ne sont pas saisis séparément dans les statistiques fédérales de la chasse, mais sont inclus dans le nombre total de tirs. C'est pourquoi leur nombre précis n'est pas connu. La part d'échantillons attribuée aux tirs sanitaires s'élève quant à elle à 11 % et n'a presque pas bougé par rapport à l'année précédente.

On suppose que le fait de considérer un animal comme « faible ou malade » est interprété de façon plus ou moins stricte. Il n'en reste pas moins important que, outre les animaux trouvés morts, tous les tirs sanitaires soient si possible échantillonnés et analysés dans le cadre du programme de détection précoce, car les sangliers de ces deux catégories jouent un rôle central dans la détection précoce d'une introduction de la PPA.

## 5.2 Évaluation rétrospective du programme de détection précoce sur la base des statistiques de la chasse et des analyses effectuées pendant l'année de chasse 2023/24

Les statistiques de la chasse n'étant pas encore connues pour l'année sous revue, il n'est possible de comparer le nombre de sangliers analysés qu'avec le nombre de sangliers pérus (et annoncés) de l'année précédente. Les **données** suivantes sont disponibles :

- Sangliers tirés dans toute la Suisse : 8574 ; tirs spéciaux : 1402
- Sangliers pérus toutes catégories confondues : 605 (dont accidents de la circulation : 431 ; autres : 174)
- Analyses : sangliers accidentés : 78, animaux trouvés morts : 54, tirs sanitaires : 21 échantillons

**Règle 1 :** le nombre escompté de cadavres trouvés/analysés (sangliers trouvés morts sans les sangliers accidentés) devrait représenter au moins 1 % des pertes (tirs et animaux pérus).

Pour un **taux de pertes de 10 581 sangliers**, 106 animaux trouvés morts devraient être analysés.

- ⇒ Dans les faits, seuls 54 sangliers ont été analysés après avoir été retrouvés morts (0,51 %).
- ⇒ Si l'on inclut les tirs sanitaires dans l'évaluation, l'objectif est atteint presque aux  $\frac{3}{4}$  (75 animaux en tout).

**Règle 2 :** tous les sangliers trouvés morts/annoncés (y c. animaux accidentés) devraient être soumis à un dépistage de la PPA.

- ⇒ Sur les 605 cas de sangliers pérus annoncés pendant l'année de chasse 2023/2024, seuls 26 % des cadavres ont été soumis à un dépistage de la PPA.
- ⇒ Si l'on rapporte strictement les analyses de sangliers trouvés morts aux cas annoncés dans la catégorie des sangliers morts de maladie, de vieillesse, de faiblesse ou d'autres causes non identifiables (88 annonces), 61 % des animaux de cette catégorie ont été analysés.
- ⇒ Pour les animaux victimes d'un accident de la route, seuls 18 % des cas annoncés ont été envoyés

au laboratoire pour analyse.

Chaque canton peut évaluer sa situation en termes d'annonces et d'analyses (voir figure 9, p. 11) en se basant sur les données suivantes : pertes par canton, sangliers accidentés recensés, sangliers accidentés analysés, sangliers morts recensés hormis animaux accidentés et sangliers trouvés morts analysés. S'y ajoutent les tirs sanitaires par canton.

## 6 Conclusions

Il est essentiel de mener un programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers de façon continue afin de se préparer à une éventuelle apparition de l'épizootie. Le monitoring des animaux périssables a eu lieu pour la 7<sup>e</sup> année de chasse consécutive.

### **Tous les résultats d'analyse de dépistage de la PPA étaient négatifs !**

- À la lumière des résultats disponibles, on peut supposer que la population suisse de sangliers est actuellement exempte de PPA.
- Dans les cheptels de porcs domestiques aussi, toutes les analyses réalisées en Suisse en vue du dépistage de la PPA pendant l'année 2024 et jusqu'au mois de mars 2025 compris se sont révélées négatives (dépistage de routine depuis 2018 sur des porcs autopsiés dans le cadre du programme *PathoPig*<sup>5</sup> et examens d'exclusion<sup>6</sup>).

### **La répartition géographique des échantillons et la répartition régionale des sangliers en Suisse se recourent.**

- Durant l'année sous revue, le Tessin, le canton de Berne (en particulier le Jura bernois et le Seeland) ainsi que les régions du nord de la Suisse (ZH, TG) ont enregistré le nombre d'analyses le plus élevé. Compte tenu de la situation au nord de l'Italie, le Tessin a multiplié les analyses ces dernières années. La vigilance est également de mise dans les régions de l'Arc jurassien à l'ouest (BE, VD), où les sangliers sont nombreux.
- Dans certains autres cantons, il faudrait cependant analyser nettement plus d'échantillons par rapport au nombre de tirs, afin de détecter à temps une introduction de la PPA dans la population de sangliers (figure 9).

### **Ne pas analyser les sangliers tirés en bonne santé dans le cadre de la détection précoce.**

- Au cours de l'année sous revue 2024/25, 394 échantillons ont été envoyés à l'IVI à des fins de dépistage de la PPA, mais 103 d'entre eux, issus d'animaux en bonne santé tirés durant la chasse normale, n'ont pas été pris en considération dans l'évaluation. Ils n'apportent en effet aucune plus-value au programme – basé sur les risques – dans un pays indemne de la maladie. Il convient de ne pas analyser les échantillons de sangliers tirés en bonne santé dans le cadre de la détection précoce.

### **Faire un test de dépistage de la PPA sur tous les sangliers trouvés morts.**

Il est essentiel d'analyser les sangliers périssables pour garantir une prévention efficace de la PPA. La détection précoce d'un virus peut être décisive dans la lutte contre l'épizootie. Plus la détection du virus est tardive, plus il peut se propager et plus les chances de le maîtriser sont compromises.

- Chaque année jusqu'ici, seuls 22 à 35 % des animaux recensés dans les statistiques de la chasse ont été soumis à une analyse.
- Il y a lieu de préciser ici que la PPA est un virus robuste et que son génome peut être mis en évidence même en cas de décomposition avancée de la carcasse (demander à l'IVI le matériel d'échantillonnage approprié). ***L'état de la carcasse n'est donc pas une raison pour ne pas prélever d'échantillon !***

### **Ne pas oublier d'analyser les sangliers abattus dans le cadre de tirs sanitaires**

Les animaux malades tirés ou ceux présentant des signes pathologiques à l'éviscération doivent absolument être envoyés à l'IVI pour dépistage de la PPA. Si l'on définit strictement les tirs sanitaires en

<sup>5</sup> De plus amples informations et le rapport annuel sont disponibles sur la [page PathoPig](#).

<sup>6</sup> Voir les résultats mensuels des analyses publiés dans les [Bulletins Radar](#).

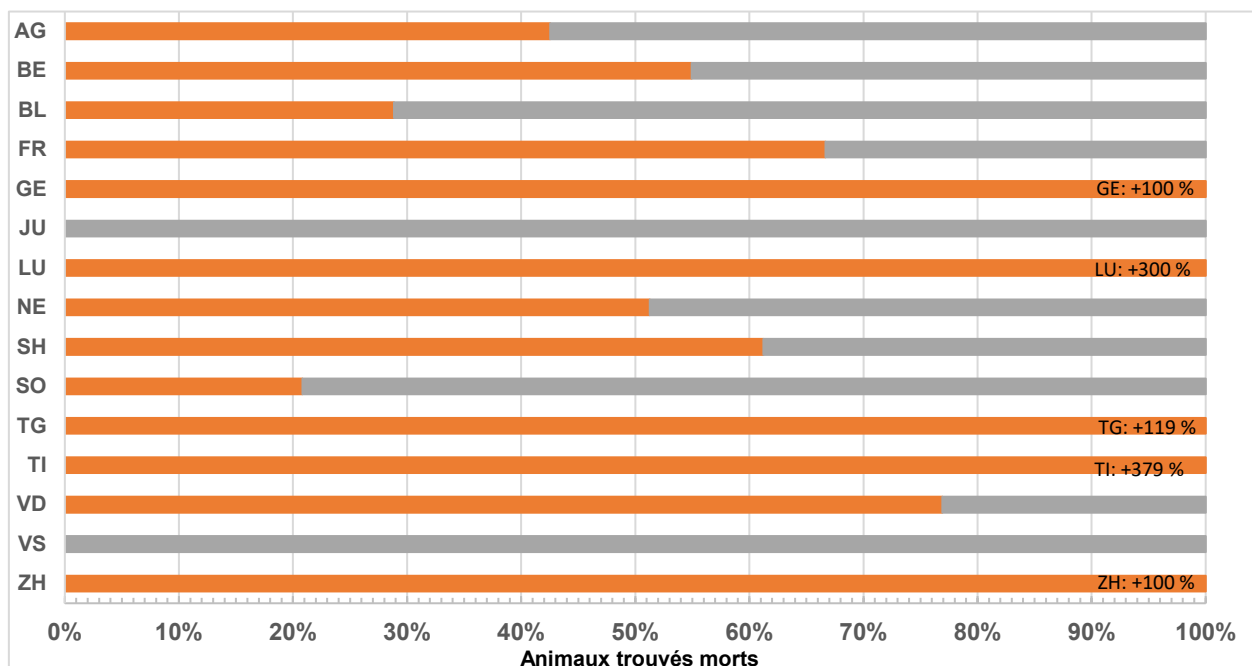
rapport avec la faiblesse ou la maladie, les échantillons correspondants analysés peuvent, à des fins d'évaluations comparatives, être inclus dans le nombre d'animaux trouvés morts.

**Rôle des chasseurs, gardes-faune, administrations de la chasse et autorités vétérinaires cantonales**

Il est essentiel que les personnes chargées de prélever les échantillons sur le terrain soient conscientes de l'importance d'annoncer les animaux péris et de l'utilité du programme de détection précoce comme moyen de prévention. Une bonne communication et la collaboration entre les autorités et les personnes responsables sont cruciales.

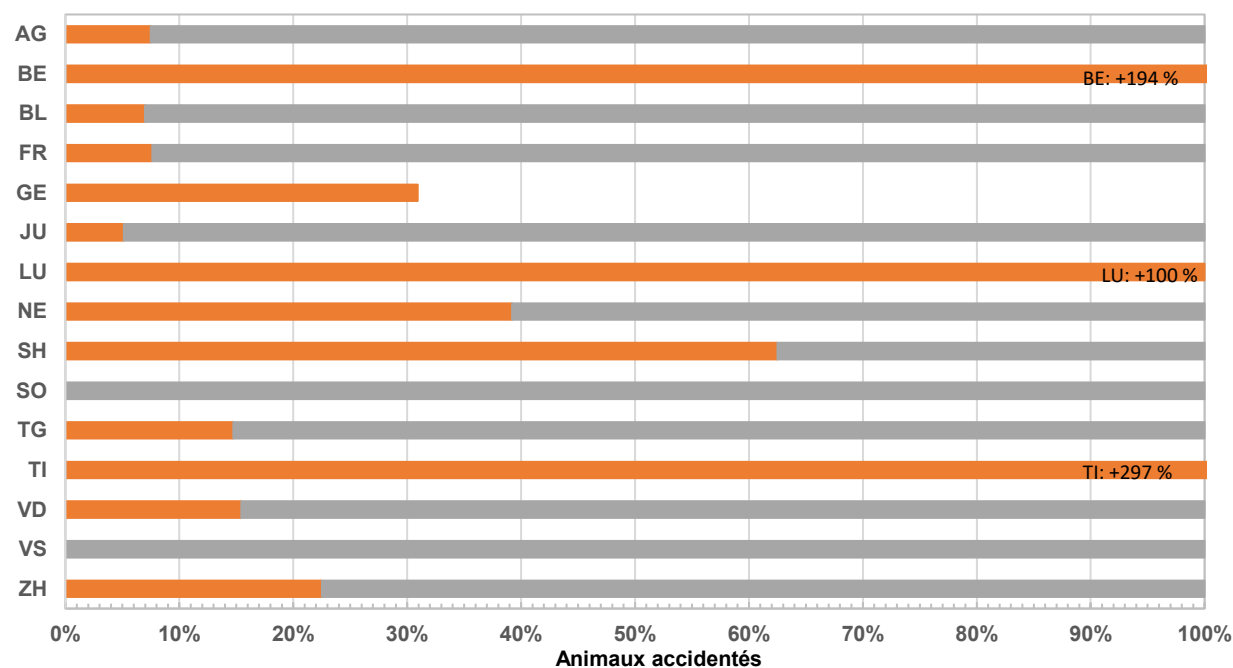
## Annexe

**Figure 7 : part d'échantillons analysés de sangliers trouvés morts au cours de l'année de chasse 2024/25 par rapport à la valeur moyenne des sangliers périés pour cause de maladie, faiblesse, etc. selon les statistiques de la chasse 2014-2023**

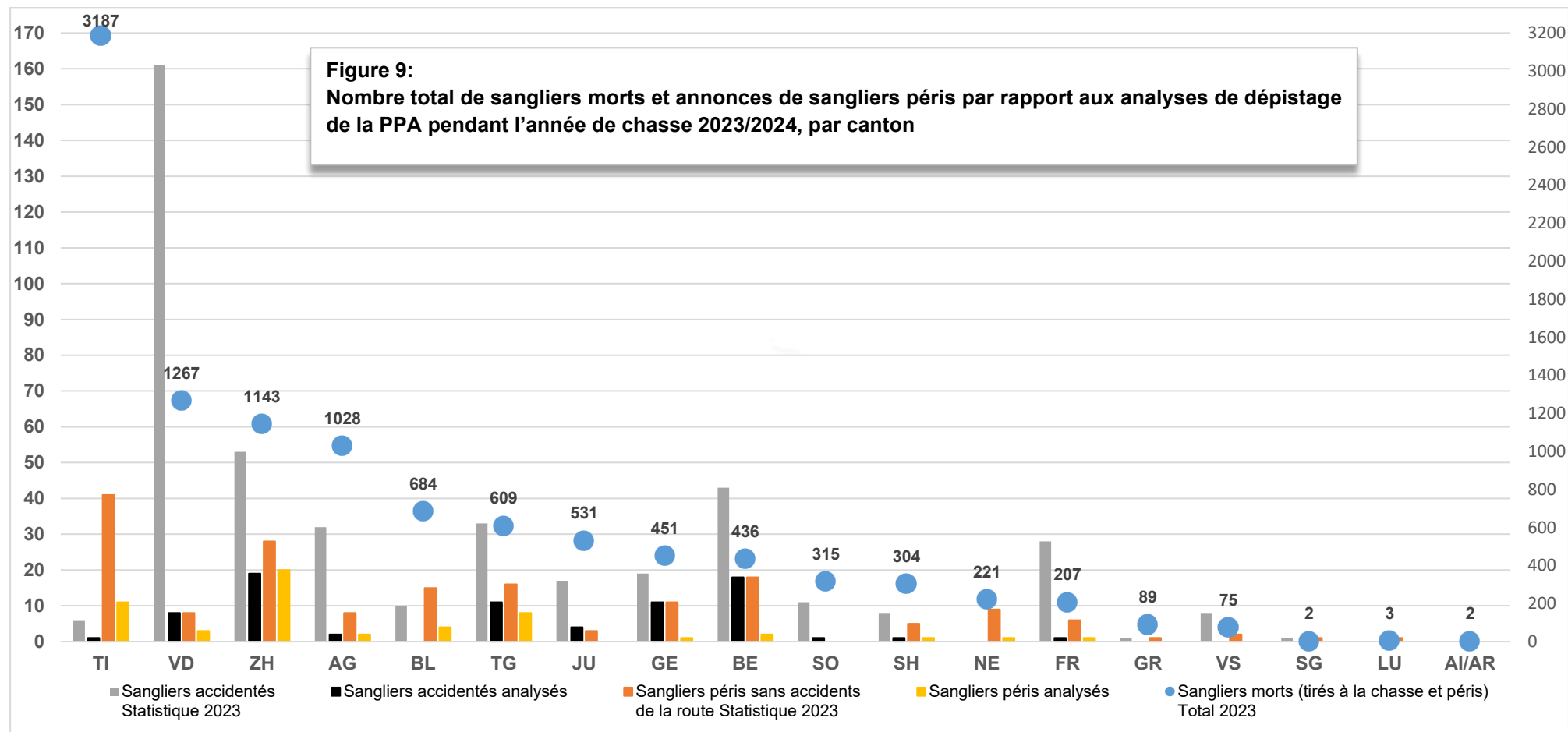


En chiffres	AG	BE	BL	FR	GE	JU	LU	NE	SH	SO	TG	TI	VD	VS	ZH
Nombre d'animaux trouvés morts 2024/25 détection précoce PPA	4	5	3	2	2	0	3	2	3	1	8	47	4	0	17
Moyenne statistiques de la chasse (2014-2023)	9	9	10	3	2	3	0	4	5	5	7	12	5	3	17

**Figure 8 : part d'échantillons analysés de sangliers accidentés (2024/25) par rapport à la moyenne des sangliers accidentés dans la circulation routière entre 2014 et 2023 (statistiques de la chasse)**



En chiffres	AG	BE	BL	FR	GE	JU	NE	LU	SH	SO	TG	TI	VD	VS	ZH
Nombre d'animaux accidentés 2024/25 détection précoce PPA	4	55	1	2	3	1	2	1	10	0	8	19	27	0	17
Moyenne statistiques de la chasse (2014-2023)	54	28	14	26	10	20	5	1	16	16	54	6	175	13	76



En chiffres	TI	VD	ZH	AG	BL	TG	JU	GE	BE	SO	SH	NE	FR	GR	VS	SG
Pertes totales 2023/2024	3187	1267	1143	1028	684	609	531	451	436	315	304	221	207	89	75	2
Annonces de sangliers accidentés selon statistique de la chasse 2023	6	161	53	32	10	33	17	19	43	11	8	0	28	1	8	1
Sangliers accidentés analysés (programme 2023/24)	1	8	19	2	0	11	4	11	18	1	1	0	1	0	0	0
Annonces de sangliers périés selon statistique de la chasse 2023	41	8	28	8	15	16	3	11	18	0	5	9	6	1	2	1
Animaux trouvés morts analysés (programme 2023/24)	11	3	20	2	4	8	0	1	2	0	1	1	1	0	0	0
Animaux chassés, malades (tirs sanitaires ; non représentés)	5	4	2	1	2	5	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0